

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 12/07/2024

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**15 JUIL. 2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le dix juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Viviane PROVENZANO, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jean POLY, Mme Viviane PROVENZANO en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-070**

Domaine : 7.7 - Avances

**OBJET : Budget communal 2024 : Avance remboursable du Budget Principal vers le budget Lotissement La Jirette**

Vu le CGCT notamment son article L 2224-1 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2016-177 du 21/12/2016 portant création d'un budget annexe – BA Lotissement de la Jirette ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2024-046 du 10/04/2024 portant approbation du Budget Primitif 2024 de la Commune de Quillan ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2024-042 du 10/04/2024 portant approbation du Budget Primitif 2024 du budget annexe Lotissement La Jirette ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2022-109 portant approbation du marché n°22-004 ;

Considérant que la Commune a décidé la création d'un lotissement La Jirette ;

Considérant qu'un budget annexe doit s'équilibrer en dépenses et recettes. Le coût des travaux s'élève à 415.480,14 € HT soit 498.576,17 € TTC.

Il est proposé d'approuver une avance remboursable du budget principal au budget annexe La Jirette selon les modalités suivantes :

- Montant : 360.000 euros.
- Avance remboursable sans intérêts
- Modalités de versement : Par émission d'un mandat du budget principal en section d'investissement au Chapitre 27 et d'un titre de recettes en section d'investissement du budget annexe La Jirette au chapitre 16. Les versements seront déclenchés en fonction des besoins de financement du budget.
- Remboursement : Le budget annexe commencera les remboursements à compter de l'exercice budgétaire 2026 sur une durée de 10 ans. Il pourra être procédé à un remboursement total par anticipation ou partiel en fonction de la situation financière du budget annexe.
- Annuité de 36.000 € par an.
- Durée d'amortissements : 10 ans à compter de 2026. L'emprunt devra être soldé au plus tard le 31/12/2035.

A cet effet, M. Le Président au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver le principe d'une avance remboursable du Budget Primitif de la Commune au Budget Annexe Lotissement La Jirette
- 2- De fixer le montant à 360.000 euros
- 3- De fixer les modalités de remboursements telles que présentées ci-dessus
- 4- Dire que la recette est imputée en investissement au Budget Annexe Lotissement La Jirette 2024
- 5- Dire que la dépense est imputée en investissement au Budget Principal de la Commune 2024
- 6- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT  
LOTISSEMENT LA JIRETTE

Avance remboursable sans intérêts

Montant	360 000 euros
Durée	10 ans
Date de début du remboursement	03/12/2026
Périodicité	annuelle
Annuité	36 000 euros

N°	Date	Capital restant dû	Montant échéance
1	03/12/2026	360 000,00	36 000,00
2	03/12/2027	324 000,00	36 000,00
3	03/12/2028	288 000,00	36 000,00
4	03/12/2029	252 000,00	36 000,00
5	03/12/2030	216 000,00	36 000,00
6	03/12/2031	180 000,00	36 000,00
7	03/12/2032	144 000,00	36 000,00
8	03/12/2033	108 000,00	36 000,00
9	03/12/2034	72 000,00	36 000,00
10	03/12/2035	36 000,00	36 000,00
		-	

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2024-070****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-07-15T14-00-44.00 ( MI254356985 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240715-2024-070-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Budget communal 2024 : Avance remboursable du Budget Principal vers le budget Lotissement La Jirette**Date de décision :** Jul 15, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.7. Avances**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-070.PDF](#)**Préparé**

Date 15/07/24 à 14:00

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 15/07/24 à 14:00

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 15/07/24 à 14:05